



Document d'orientation pour la mise à jour du cadre de durabilité de l'IFC

Pour divulgation publique*

**Le document d'orientation pour la mise à jour du cadre de durabilité de l'IFC a été approuvé par le Conseil d'administration de l'IFC le 10 janvier 2025. Cette divulgation ne contient aucune information relative aux délibérations du Conseil d'administration et aux questions administratives internes, conformément à la Politique d'accès à l'information.*

Avril 2025

Table des matières

Sigles et abréviations.....	i
Résumé analytique	ii
A. Introduction.....	1
B. Contexte général	2
C. Points clés à prendre en compte pour la mise à jour du cadre de durabilité	3
D. Méthodologie	9
E. Calendrier	11

Sigles et abréviations

BAfD	Banque africaine de développement,
BAIL	Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures
BAfD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banques multilatérales de développement
BPI	Bonnes pratiques internationales
CAO	Bureau du conseiller-médiateur en matière de conformité
CES	Cadre environnemental et social (BIRD/IDA)
E&S	Environnemental et Social
EMDE	Marchés émergents et économies en développement
FCS	États fragiles ou touchés par des conflits
GNs	Notes d'orientation sur les normes de performances de l'IFC
IEG	Groupe indépendant d'évaluation
IDA	Association internationale de développement
IF	Intermédiaire financier
IFC	Société financière internationale
IFD	Institutions de financement du développement
IFRS	Normes internationales d'information financière
MCP	Mobilisation des capitaux privés
MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements
NES	Normes environnementales et sociales
NP	Normes de performance
OSC	Organisations de la société civile
PAI	Politique d'accès à l'information
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	Partenariats public-privé
SEAH	Exploitation, abus et harcèlement sexuels
VBG	Violence basée sur le genre

Résumé analytique

- i. **La durabilité a toujours été au cœur des préoccupations de l'IFC et est devenue un élément essentiel de sa mission, alors qu'elle s'efforce de concrétiser la vision du Groupe de la Banque mondiale d'un monde sans pauvreté sur une planète vivable.** L'évolution du cadre de durabilité actuel de l'IFC est essentielle pour concrétiser la vision actualisée du Groupe de la Banque mondiale et maintenir la position de leadership de l'IFC en tant qu'institution normative pour la gestion des risques sociaux et environnementaux dans les marchés émergents et les économies en développement (EMDE).
- ii. **L'IFC est déterminée à renforcer son action.** Afin d'actualiser son cadre de durabilité, l'IFC intégrera les enseignements tirés depuis 2012 par ses spécialistes des questions environnementales et sociales (E&S), ses clients et les autres praticiens qui appliquent ses normes de performance (NP), ainsi que les observations du Groupe indépendant d'évaluation (GIE) et du Bureau du conseiller-médiateur pour la conformité (CAO), y compris les enseignements tirés des enquêtes de conformité menées par ce dernier. L'IFC reconnaît que l'opération nécessitera non seulement de tenir compte des enseignements qu'elle a recueillis, mais aussi d'écouter les idées des parties prenantes externes. Elle s'est engagée à mettre en place un processus solide d'engagement des parties prenantes pour la mise à jour de son cadre de durabilité.
- iii. **Les NP constituent une référence mondiale pour la gestion des risques E&S dans les EMDE, et de nombreuses parties prenantes auront des contributions importantes à apporter à la mise à jour du cadre de durabilité.** La mise à jour devra non seulement tenir compte de l'évolution du contexte opérationnel de l'IFC et de ses besoins en matière de gestion des risques E&S, mais aussi des implications pour les autres parties prenantes qui ont adopté les NP ou s'en sont inspirées. En outre, les clients actuels et passés de l'IFC, les partenaires de cofinancement et les partenaires de mobilisation, les agences gouvernementales, les universitaires et les organisations de la société civile (OSC) auront une expérience précieuse et de nouvelles idées à apporter au processus de mise à jour.
- iv. **Cette mise à jour donne à l'IFC l'occasion d'élaborer et d'adopter un cadre de politiques E&S reflétant une approche adaptée à l'échelle et à la complexité de ses produits financiers et de son portefeuille, capable de faire face aux risques E&S émergents complexes et aux défis mondiaux tels que la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, et alignée sur l'évolution du Groupe de la Banque mondiale.** Un cadre de durabilité actualisé s'appuiera sur les mesures récemment prises par l'IFC pour renforcer la responsabilité et améliorera sa gestion des risques E&S en adaptant à ses produits son approche bien établie fondée sur le risque.
- v. **L'IFC compte se concentrer sur les huit considérations clés suivantes dans le cadre de la mise à jour :** i) intégrer les enseignements du passé et mettre en place un processus permettant d'intégrer plus régulièrement les enseignements futurs ; ii) réaffirmer le leadership de l'IFC en matière de durabilité ; iii) étendre l'utilisation d'approches E&S différenciées afin de refléter l'évolution du modèle opérationnel et de l'offre de produits de l'IFC ; iv) clarifier les responsabilités de l'IFC et celles de ses clients telles que définies par le cadre de durabilité ; v) analyser les possibilités d'interopérabilité avec d'autres normes, et de recours à celles-ci ; vi) s'aligner sur l'évolution du Groupe de la Banque mondiale, y compris l'approche « Un seul Groupe de la Banque mondiale », tout en maintenant l'accent sur le secteur privé ; vii) renforcer la cohérence avec d'autres initiatives et engagements institutionnels ; viii) concevoir une politique d'accès à l'information actualisée qui reflète les nouveaux engagements de l'IFC en matière de transparence et expose une vision renouvelée de la transparence.

vi. Le présent document d'orientation présente le plan, la méthodologie et le calendrier proposés par l'IFC pour la mise à jour du cadre de durabilité. Cette mise à jour devra s'appuyer sur une analyse comparative approfondie des normes et des pratiques, l'évaluation de domaines thématiques, l'analyse des produits et des marchés financiers et de conseil, ainsi que des consultations avec les parties prenantes internes et externes. Les détails concernant les deux premières phases de la mise à jour sont décrits dans le présent document.

A. Introduction

1. La durabilité a toujours été au cœur des préoccupations de l'IFC et est devenue un élément essentiel de sa mission, alors qu'elle s'efforce de concrétiser la vision du Groupe de la Banque mondiale d'un monde sans pauvreté sur une planète vivable. L'IFC met en œuvre ses engagements en matière de durabilité E&S par le biais de son cadre de durabilité qui comprend la politique de durabilité environnementale et sociale (politique de durabilité), les normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale (normes de performance ou NP) et la politique d'accès à l'information (PAI). Les engagements de l'IFC en matière de diligence raisonnable et de supervision dans le domaine de la durabilité E&S sont décrits dans la politique de durabilité. Les NP sont les normes que les clients de l'IFC doivent s'engager à respecter dans le cadre des activités financées par cette dernière et définissent leurs rôles et responsabilités en matière de gestion des risques E&S. La PAI définit les obligations institutionnelles de l'IFC en matière de divulgation d'informations et de transparence. L'édition actuelle du cadre de durabilité est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Son évolution est essentielle à la réalisation de la vision actualisée du Groupe de la Banque mondiale et au maintien de la position de leadership de l'IFC en tant qu'institution normative pour la gestion des risques E&S dans les marchés émergents et les économies en développement (EMDE).

2. L'IFC reconnaît les préoccupations potentielles des parties prenantes en ce qui concerne la mise à jour du cadre de durabilité. L'IFC s'est engagée à renforcer et à clarifier le cadre de durabilité par le biais de sa présente mise à jour, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour trouver le bon équilibre entre les considérations clés décrites dans le présent document. Elle adapte et développe en permanence son organisation, ses procédures, ses systèmes et ses outils de gestion des risques E&S afin de guider ses opérations et ses clients dans la mise en œuvre des bonnes pratiques internationales (BPI). La mise à jour du cadre de durabilité intégrera les enseignements tirés depuis 2012 par les spécialistes des enjeux E&S et d'autres praticiens qui appliquent les NP, ainsi que les enseignements tirés du suivi des projets, du GIE et du CAO, y compris des enquêtes de conformité menées par le CAO. L'IFC reconnaît que l'amélioration nécessitera non seulement de tenir compte des enseignements recueillis, mais aussi d'écouter les idées des parties prenantes externes. Elle s'est engagée à mettre en place un processus solide d'engagement des parties prenantes pour la mise à jour de son cadre de durabilité.

3. Les NP constituent une référence mondiale pour la gestion des risques E&S dans les EMDE, et de nombreuses parties prenantes auront des contributions importantes à apporter à la mise à jour du cadre de durabilité. La mise à jour devra non seulement tenir compte de l'évolution du contexte opérationnel de l'IFC et de ses besoins en matière de gestion des risques E&S, mais aussi des implications pour les autres parties prenantes qui ont adopté les NP ou qui se sont alignées sur ces dernières. Plus de 150 organisations, telles que les institutions financières signataires des Principes de l'Équateur, les agences de crédit à l'exportation et les institutions de financement du développement (IFD), s'appuient sur les NP, et un large éventail de parties prenantes, y compris les clients actuels et passés de l'IFC, les partenaires de cofinancement et les partenaires de mobilisation, les agences gouvernementales, les universitaires et les OSC, auront une expérience précieuse et de nouvelles idées à apporter au processus de mise à jour.

4. Le cadre de durabilité a influé sur les politiques et les normes E&S du Groupe de la Banque mondiale. Bien qu'il existe des différences liées au modèle opérationnel et aux produits de la MIGA, cette dernière applique ses propres normes de performance (2013), qui correspondent sensiblement aux NP de l'IFC. Par ailleurs sa Politique de durabilité (2013) et sa Politique d'accès à l'information (2013) sont

sensiblement similaires à celles de l'IFC. La MIGA travaillera en étroite collaboration avec l'IFC à l'examen et à l'actualisation du cadre de durabilité, avec l'intention de mettre à jour son propre cadre de durabilité en même temps ou peu de temps après. Le cadre environnemental et social (CES) de la BIRD/IDA est largement aligné sur la structure du cadre de durabilité de l'IFC. Une plus grande convergence avec le CES est envisagée dans le cadre du processus de mise à jour, comme indiqué ci-dessous.

5. Outre l'harmonisation et la convergence au sein du Groupe de la Banque mondiale, l'IFC s'engage dans ce processus à un moment où l'accent est mis sur la promotion de l'harmonisation de ses normes E&S avec celles d'autres organisations, en particulier les autres BMD. L'harmonisation des politiques E&S est un objectif poursuivi depuis longtemps, et les normes E&S des BMD ont progressivement convergé. Dans le cadre de l'actuelle feuille de route du G20 pour les réformes des BMD, ces dernières sont invitées à collaborer davantage à l'élaboration de politiques et de normes E&S, notamment par la promotion d'accords de délégation réciproques et, dans la mesure du possible, d'une plus grande harmonisation. La mise à jour cherchera à promouvoir cette collaboration.

6. Le présent document d'orientation expose le plan proposé par l'IFC pour mettre à jour son cadre de durabilité. Il décrit le contexte général du plan proposé et expose les principales considérations relatives à la révision et à la mise à jour du cadre de durabilité. Il présente un projet de feuille de route, y compris la méthodologie et le calendrier proposés pour la mise à jour.

B. Contexte général

7. Le cadre de durabilité a été adopté en 2006 parce que les politiques de sauvegarde E&S existantes de la Banque mondiale étaient conçues pour le secteur public et n'étaient généralement pas adaptées aux opérations du secteur privé. Le cadre de durabilité de 2006 reflétait une architecture nouvelle et innovante pour les politiques et les normes E&S qui délimitait clairement les rôles et responsabilités de l'IFC (par le biais de sa politique de durabilité), tandis que les NP décrivaient les exigences auxquelles sont assujettis les clients au niveau des projets. En 2007, des notes d'orientation (GNs) ont été ajoutées au cadre pour fournir des conseils sur les exigences des NP et sur les bonnes pratiques en matière de durabilité afin d'améliorer les performances des projets. Avec le lancement de son cadre de durabilité, l'IFC est devenue la référence internationale en matière de gestion des risques E&S pour le secteur privé dans les EMDE.

8. En approuvant le cadre de durabilité de 2006, le Conseil d'administration a demandé à l'IFC de fournir deux mises à jour après 18 et 36 mois, respectivement. Sur la base de ces mises à jour, la Direction et le Conseil d'administration ont décidé en 2009 de revoir et d'actualiser le cadre de durabilité de 2006, et l'IFC a officiellement lancé un processus de mise à jour. Le cadre de durabilité a été mis à jour en 2012, reflétant les évolutions des enjeux E&S, ainsi que du modèle opérationnel de l'IFC et de ses marchés. Les engagements de l'IFC en matière de changement climatique, de droits de l'homme, d'égalité des sexes et de renforcement des capacités ont été clarifiés ou renforcés lors de cette mise à jour afin de s'aligner sur les BPI de l'époque.

9. L'IFC a mis en place un solide programme de leadership avisé en matière de durabilité E&S afin de partager des publications sur les bonnes pratiques et des outils destinés à aider les clients à respecter les NP. Depuis 2012, plus de 80 publications ont été diffusées pour fournir des conseils sur la mise en œuvre des NP et de l'approche de l'IFC en matière de durabilité. Mentionnons à titre d'exemple un guide de bonnes pratiques sur l'acquisition de terres et la réinstallation involontaire (2023), une note de bonnes pratiques sur la lutte contre la violence et le harcèlement fondés sur le genre intitulée « Addressing

Gender-Based Violence and Harassment: Emerging Good Practice for the Private Sector » (2020), ainsi que des mises à jour de certaines des GNs sur les NP.

10. La PAI 2012 de l'IFC et les initiatives ultérieures en matière de divulgation ont contribué à façonner les normes internationales de divulgation au niveau des projets au cours de la dernière décennie. La PAI de l'IFC a établi la norme pour les IFD et a inspiré les cadres des politiques d'institutions homologues et privées. Elle continue de guider l'IFC dans la fourniture d'informations précises et opportunes à ses clients, partenaires et parties prenantes. En outre, les engagements de l'IFC en matière de transparence — par exemple, l'amélioration de la divulgation relative aux institutions financières et aux projets à financement mixte — vont plus loin que ceux de toutes les autres BMD ou IFD.

11. Parmi les BMD homologues, l'alignement sur l'approche de gestion des risques E&S et de transparence exposée dans le cadre de durabilité 2012 de l'IFC s'est accru depuis lors, certaines BMD ayant adopté des innovations dans leurs mises à jour récentes. En outre, d'autres institutions financières ont adopté des approches de type NP ou se sont alignées sur elles. En 2016, le CES de la BIRD/IDA a été adopté. Bien que largement aligné sur la structure du cadre de durabilité de l'IFC, le CES a été adapté aux activités de financement de projets d'investissement dans le secteur public et a introduit de nouvelles caractéristiques, notamment un énoncé de vision et des normes autonomes sur les intermédiaires financiers, la mobilisation des parties prenantes et la divulgation d'informations. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a largement aligné sa politique E&S sur l'approche de l'IFC en 2008 et l'a mise à jour en 2014, 2019 et 2024. En 2020, IDB Invest a adopté sa politique de durabilité E&S, qui intègre les NP. La même année, la Banque interaméricaine de développement (BID) a adopté son cadre de politique E&S. Le cadre E&S de la Banque asiatique de développement (BASD) a été approuvé par son Conseil d'administration en 2024. Parmi les BMD homologues, les cadres environnementaux et sociaux de la BERD, de la Banque africaine de développement (BAfD) et de la BASD continuent de s'appliquer aux opérations des secteurs public et privé, tandis que le groupe de la BID dispose de cadres E&S distincts pour les opérations des secteurs public et privé, IDB Invest s'appuyant en grande partie sur les NP de l'IFC.

12. L'IFC a renforcé sa responsabilité E&S et s'est engagée à continuer de s'améliorer en s'attaquant à des enjeux E&S de plus en plus complexes. L'examen externe de la responsabilité E&S de l'IFC/MIGA intitulé « External Review of IFC/MIGA Environmental and Social (E&S) Accountability, including the CAO's Role and Effectiveness » (l'examen externe), publié en 2020, a conduit à la mise en œuvre de la politique 2021 du Bureau du conseiller médiateur pour l'application des directives (CAO) de l'IFC/MIGA (la politique du CAO) et à la poursuite du renforcement des procédures, des outils, des capacités et des orientations de l'IFC/MIGA en matières E&S. Un cadre d'IFC and MIGA en matière de mesures de réparation a désormais été approuvé pour mise en œuvre selon une approche provisoire et, parallèlement, l'IFC a mis en œuvre son Approche de sortie responsable. En outre, à compter du 1^{er} juillet 2024, l'IFC a renforcé son département dédié aux Politiques et Risques E&S et a intégré les experts E&S opérationnels de première ligne au sein des vice-présidences régionales afin de renforcer l'appropriation et la responsabilité des directions régionales en ce qui concerne la gestion des risques E&S, la réponse aux questions soulevées par les communautés touchées et la mise en œuvre de plans d'action de gestion pour les dossiers du CAO.

C. Points clés à prendre en compte pour la mise à jour du cadre de durabilité

13. Cette mise à jour donne à l'IFC l'occasion d'élaborer et d'adopter un cadre de politiques E&S reflétant une approche adaptée à l'échelle et à la complexité de ses produits financiers et de son portefeuille, capable de faire face aux risques E&S émergents complexes et aux défis mondiaux, tels

que la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, et alignée sur l'évolution du Groupe de la Banque mondiale. Le cadre de durabilité actualisé s'appuiera sur les mesures prises récemment par l'IFC pour renforcer la responsabilité et améliorera sa gestion des risques E&S en adaptant son approche bien établie fondée sur le risque, y compris à ses différents produits, en particulier ses prises de participation et son rôle accru dans la mobilisation de capitaux privés (MCP). L'IFC compte se concentrer sur huit points clés à prendre en compte pour la mise à jour. Ces points devraient évoluer en fonction des contributions des parties prenantes.

i. Intégrer les enseignements du passé et élaborer un processus permettant d'intégrer plus régulièrement les enseignements futurs

14. Sur la base de l'expérience acquise avec le cadre de durabilité 2012, il convient de clarifier et de moderniser certaines provisions des NP. Il s'agit d'une considération essentielle, et il est prévu que le cadre de durabilité actualisé :

- intégrera les enseignements tirés depuis 2012 par les spécialistes des enjeux E&S, les praticiens, les clients et les autres parties prenantes concernées ;
- tiendra compte des conclusions d'un examen technique approfondi des NP afin d'en moderniser le contenu ;
- clarifiera l'interaction entre les NP et les lois nationales applicables, y compris en ce qui concerne les conflits réels ou perçus ;
- harmonisera, le cas échéant, le cadre de durabilité avec les normes plus récentes publiées par d'autres BMD, en mettant particulièrement l'accent sur les normes E&S incluses dans le CES de la Banque mondiale ; et
- évaluera les enseignements tirés des rapports d'enquête du CAO sur la conformité et des contributions de sa fonction de conseil.

15. En outre, la mise à jour explorera la possibilité d'établir un processus permettant d'intégrer les futures mises à jour du cadre de durabilité de manière agile et reflétant les plus récentes BPI. Plus précisément, la mise à jour se penchera sur la manière d'élaborer un processus plus souple qui permette au cadre de durabilité et aux orientations connexes d'intégrer les leçons futures de manière plus opportune, reflétant l'évolution naturelle des BPI et s'adaptant aux structures financières innovantes, ainsi qu'à l'évolution du contexte réglementaire mondial. Les options qui seront analysées comprennent a) des révisions limitées des NP à venir qui seraient axées sur les leçons tirées dans des domaines thématiques et transversaux spécifiques ; b) l'établissement d'un processus souple de révision et de mise à jour périodiques des GNs.

ii. Réaffirmer le leadership avisé de l'IFC en matière de durabilité

16. Le cadre de durabilité de l'IFC est considéré comme la référence mondiale du secteur privé pour la gestion des risques E&S dans les EMDE. Cette mise à jour donne à l'IFC l'occasion de réaffirmer son rôle de leader. Bien que les politiques E&S des BMD restent largement ancrées dans le cadre de durabilité de l'IFC, les BMD homologues ont introduit des innovations. Outre l'harmonisation des normes, le cas échéant, avec les BMD homologues, la mise à jour donnera à l'IFC l'occasion de prendre en compte les nuances de la gestion des risques E&S dans le secteur privé. Il sera essentiel de consulter les BMD homologues, les partenaires de mobilisation et les nombreux autres utilisateurs des NP tout au long du processus pour s'assurer que les changements proposés facilitent, plutôt que d'entraver, l'objectif de l'IFC

de renforcer la collaboration avec les autres BMD et les objectifs améliorés de l'IFC en matière de MCP. Cela nécessitera l'élaboration de documents d'orientation appropriés pour permettre une approche commune de la mise en œuvre.

17. Dans le cadre de cet examen, l'IFC se penchera sur le renforcement des capacités de gestion des risques E&S à grande échelle pour les clients et les autres parties prenantes. La mise à jour examinera comment l'IFC peut tirer parti de ses capacités internes en matières E&S pour élaborer la prochaine génération de produits du savoir et de formations afin de soutenir les clients dans leur gestion des risques E&S.

iii. Étendre l'utilisation d'approches E&S différenciées pour refléter l'évolution du modèle opérationnel et de l'offre de produits de l'IFC

18. Bien que la politique de durabilité de 2012 intègre déjà une différenciation par type de produit, couvrant actuellement de multiples modalités de diligence raisonnable et de suivi de l'IFC, la complexité croissante et l'évolution du modèle opérationnel de l'IFC et de ses offres de produits justifient une mise à jour de l'approche différenciée actuelle. La mise à jour de la politique de durabilité évaluera l'opportunité d'élargir l'utilisation d'approches E&S différenciées pour les produits de l'IFC, en particulier pour les types d'investissement qui ont, au fil du temps, gagné en importance pour elle. Il s'agit, par exemple, des actions, des transactions sur les marchés des capitaux, des transactions sur le marché secondaire, des projets de PPP et des opérations de titrisation. Il en va de même pour les activités en amont et les activités de conseil, y compris les projets de collaboration et de codéveloppement, dont la complexité et la variété se sont accrues.

19. L'approche différenciée permet à l'IFC de clarifier ses exigences en matières E&S pour différents produits et services. L'élargissement de l'utilisation d'approches différenciées en fonction des risques permettrait à l'IFC de mieux expliquer et traiter les différences spécifiques aux produits en matière d'effet de levier, de durée et d'autres facteurs propres au profil de risque de ces produits. La différenciation par type de produit continuerait à être reflétée dans la politique de durabilité, qui définit les engagements de l'IFC en matière de diligence raisonnable et de suivi E&S, et n'aurait pas d'incidence sur les NP sous-jacentes applicables aux clients, qui sont très appréciées pour leur applicabilité à différents produits et zones géographiques. L'examen d'une approche différenciée devra établir un juste équilibre pour éviter la création d'un cadre inutilement complexe ou fragmenté et permettre la promotion d'approches cohérentes pour relever les défis mondiaux tels que la perte de biodiversité et la baisse de la qualité de l'eau.

iv. Clarifier les responsabilités de l'IFC et de ses clients en vertu du cadre de durabilité

20. Dans le cadre de cette mise à jour, le rôle et les responsabilités de l'IFC et de ses clients feront l'objet d'un examen critique qui pourrait conduire à des modifications dans l'architecture du cadre de durabilité. L'actuelle politique de durabilité préconise une approche souple de la gestion des risques qui permet à l'IFC de mener des examens E&S adaptés à l'ampleur du risque, et à l'échelle et à la nature de chaque projet. La politique de durabilité sera réexaminée sous l'angle des pratiques de diligence raisonnable de l'IFC lors de l'instruction et de la supervision, et l'on étudiera comment a) rationaliser les exigences de l'IFC en les adaptant à la complexité relative et à la durée de chaque investissement ; b) reconnaître plus explicitement que l'effet de levier de l'IFC est déterminé par le type et la nature du financement fourni, la relation de l'IFC avec les partenaires de cofinancements et les différentes étapes du cycle de vie du projet ; c) tenir compte de l'impact d'événements indépendants de la volonté de l'IFC ou de ses clients, y compris les cas de force majeure comme les pandémies mondiales et les conflits armés,

qui peuvent avoir une incidence sur la capacité du client à atteindre pleinement les objectifs des NP pendant la durée de l'investissement de l'IFC et sur l'aptitude de cette dernière à faire preuve, par exemple, de diligence raisonnable en matières E&S au moment de l'instruction et/ou de la supervision. L'examen permettra également de clarifier les rôles et responsabilités de l'IFC et des clients en ce qui concerne la mise en œuvre des projets, en mettant l'accent sur la manière de renforcer les capacités des clients pour qu'ils puissent assumer leurs rôles et responsabilités. Un autre domaine à l'étude consiste à envisager la création d'une déclaration de vision distincte, s'inspirant de l'approche du CES de la BIRD/IDA. Comme nous le verrons au paragraphe 24 ci-dessous, une telle déclaration de vision pourrait être partagée à l'échelle du Groupe de la Banque mondiale.

21. Ces dernières années, l'IFC a mis en œuvre une série de réformes sur la responsabilité qui seront reflétées dans le nouveau cadre de durabilité. Ces réformes concernent notamment a) le renforcement des mécanismes de réponse aux griefs au niveau institutionnel et au niveau des projets ; b) l'élaboration en cours d'un cadre de mesures de réparation, qui a été approuvé pour mise en œuvre selon une approche provisoire, pour remédier aux dommages résultant des impacts E&S liés aux projets soutenus par l'IFC ; c) l'intégration de l'approche de l'IFC en matière de sortie responsable. La mise à jour du cadre de durabilité fournit l'occasion de refléter ces réformes, les enseignements tirés de l'expérimentation du cadre de mesures réparatrices, lorsqu'il sera mis en œuvre, et l'intégration de l'approche de l'IFC en matière de sortie responsable. En outre, elle permet de tenir compte de l'élaboration de la politique du CAO en 2021.

22. La mise à jour permettra de déterminer s'il est nécessaire de clarifier la portée et la nature des responsabilités de l'IFC en matière d'enjeux E&S en ce qui concerne la MCP. L'actuelle politique de durabilité ne contient qu'une référence très limitée aux co-investissements. En conséquence, la mise à jour examinera s'il serait utile de clarifier les responsabilités de l'IFC et de ses partenaires de MCP en ce qui concerne les capitaux privés mobilisés par l'IFC, y compris le moment où ces responsabilités sont assumées. Dans le cadre de l'examen de la politique de durabilité, l'IFC évaluera également si des clarifications supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne la MCP qu'elle prévoit de mener à l'avenir, y compris l'utilisation accrue d'un modèle d'octroi et de cession de crédits.

v. Analyser les possibilités d'interopérabilité avec d'autres normes et la dépendance à leur égard

23. Conformément à l'objectif de l'IFC de collaborer avec ses partenaires et d'accroître la MCP, l'examen et la mise à jour du cadre de durabilité porteront sur la manière d'intégrer et d'exploiter d'autres cadres E&S et normes de présentation des informations. Cela permettrait d'alléger le fardeau de la conformité pour les clients, en particulier les entreprises clientes soumises à une réglementation E&S plus stricte dans leur pays d'origine. Cela pourrait également ouvrir la voie à l'examen d'autres options, peut-être en dehors du processus formel de mise à jour, comme le déploiement du pouvoir fédérateur de l'IFC pour promouvoir une plus grande convergence, au moins entre les BMD, pour élaborer des normes et pour soutenir l'interopérabilité entre les normes, y compris les normes sectorielles. Cette réflexion pourrait également porter sur la mise en place d'un mécanisme de résolution des conflits entre les normes. Cette approche pourrait donner à l'IFC une plus grande flexibilité pour traiter les différences évolutives entre son propre cadre de durabilité et ceux adoptés volontairement ou imposés par la réglementation aux prêteurs B, aux partenaires de cofinancement ou aux organismes de prêt parallèle. En outre, l'IFC étudiera les possibilités de s'appuyer sur les cadres de gestion des risques E&S d'autres BMD pour le financement conjoint de projets. Le CES de la BIRD/IDA comprend des dispositions relatives à une telle approche commune, et le cadre de durabilité actualisé pourrait inclure des dispositions similaires ou élargies pour permettre de mieux s'appuyer sur d'autres membres du Groupe de la Banque

mondiale en ce qui concerne la diligence raisonnable et la supervision dans les domaines E&S. Au-delà du Groupe de la Banque mondiale, des dispositions similaires pourraient également être envisagées pour permettre un recours accru aux cadres de gestion des risques E&S d'autres BMD, sous réserve d'une discussion avec les mécanismes de responsabilisation indépendants concernés.

vi. *S'aligner sur l'évolution du Groupe de la Banque mondiale, y compris l'approche « Un seul Groupe de la Banque mondiale », tout en maintenant l'accent sur le secteur privé*

24. L'examen et l'actualisation du cadre de durabilité s'aligneront sur l'évolution du Groupe de la Banque mondiale en s'orientant vers une approche E&S d'« Un seul Groupe de la Banque mondiale ». L'IFC, avec MIGA, collaborera avec la BIRD/IDA à une plus grande harmonisation du cadre de durabilité de l'IFC et MIGA avec du CES, tout en veillant à ce que les NP restent adaptées au secteur privé. Outre le maintien de normes harmonisées, la mise à jour offre à l'IFC l'occasion de démontrer son aptitude à s'appuyer sur la MIGA et la BIRD/IDA et d'étudier la possibilité pour l'IFC et MIGA d'appliquer les normes de la BIRD/IDA relatives au secteur public pour certains projets. Cette démarche s'appuierait sur les initiatives du Groupe de la Banque mondiale visant à harmoniser les exigences en matières E&S pour les projets engageant plusieurs de ses institutions membres, telles que les travaux sur les projets de PPP hybrides, entrepris par l'IFC et la BIRD/IDA, et la plateforme de garantie du Groupe de la Banque mondiale. Elle envisagerait, le cas échéant, l'application des normes du secteur public de la BIRD/IDA pour le financement par l'IFC de clients infranationaux, tels que des municipalités ou des agences gouvernementales régionales. Une des approches d'harmonisation envisagée serait le cadre de durabilité d'« Un seul Groupe de la Banque mondiale » qui maintiendrait une distinction claire entre les opérations du secteur public et celles du secteur privé (par exemple, un ensemble de normes du Groupe de la Banque mondiale concernant la performance du secteur privé), mais qui inclurait un certain nombre d'éléments communs au Groupe de la Banque mondiale. Cette approche pourrait inclure l'élaboration d'une déclaration de vision commune du Groupe de la Banque mondiale et de certaines dispositions communes en matière de politique E&S (par exemple, une disposition qui permettrait à chaque institution d'appliquer les NES ou les NP et d'établir un cadre de délégation réciproque entre toutes les institutions du Groupe de la Banque mondiale), tout en conservant un ensemble de dispositions et de normes E&S distinctes applicables à la BIRD/IDA, à l'IFC ou à la MIGA pour tenir compte des nuances propres aux financements du secteur public par rapport à ceux du secteur privé.

25. La mise à jour soutient la mission de développement de l'IFC en reconnaissant qu'il est essentiel pour cette dernière de permettre et d'encourager une focalisation accrue sur les investissements en faveur des États fragiles ou touchés par des conflits (FCS) et des pays bénéficiant de financements de l'Association internationale de développement (IDA). Ce travail peut s'appuyer sur le travail de pionnier et de leader du marché réalisé par l'IFC en collaboration avec la BIRD/IDA sur les risques contextuels, qui sont des risques dans l'environnement externe (qui se posent au niveau national, sectoriel ou infranational) sur lesquels un client n'a aucune prise, mais qui pourraient avoir un impact négatif sur la capacité d'un projet ou d'un client à satisfaire aux exigences E&S. Dans le cadre du processus de mise à jour, l'IFC étudiera, en consultation avec la BIRD et l'IDA, les moyens d'adapter ses processus de diligence raisonnable, les résultats escomptés et les délais de mise en conformité aux NP afin de promouvoir l'amélioration des performances des clients des pays IDA ou FCS, ce qui devra être pris en compte en même temps que l'appétence au risque institutionnel qui y est associée.

26. Il y a une opportunité d'explorer la convergence avec le CES de la BIRD/IDA lorsque cela s'avère approprié et pertinent, compte tenu des différences entre les opérations, les clients, les modalités de financement et les produits de l'IFC, de la MIGA et de la BIRD/IDA. Les efforts déployés par la BIRD/IDA

pour rationaliser et renforcer le CES visent principalement à s'appuyer davantage sur le « cadre de l'emprunteur », c'est-à-dire le cadre politique, juridique et institutionnel du pays d'accueil pour la gestion des risques E&S propres aux projets. La BIRD/IDA est convaincue du bien-fondé de l'utilisation et du renforcement des dispositifs de l'emprunteur pour éviter la duplication inutile d'efforts, renforcer les capacités nationales et obtenir des résultats en matière de développement qui sont substantiellement cohérents avec les objectifs de son CES. En outre, la BIRD/IDA utilise d'autres instruments financiers ou fournit un soutien dans le cadre du financement pour aider l'emprunteur à combler les écarts observés avec le cadre de l'emprunteur. Des mécanismes similaires d'utilisation d'un cadre du pays hôte ont été adoptés par d'autres BMD, notamment la BID, la BAfD, la BASD et la BAII, et la mise à jour offre également l'occasion d'examiner si l'IFC ne pourrait pas appliquer un tel cadre pour certains projets. Un résumé des domaines potentiels de convergence avec la BIRD/IDA est présenté ci-dessous.

Domaines potentiels de convergence avec la BIRD/IDA

- *Utiliser les cadres politiques, juridiques et institutionnels des pays emprunteurs pour gérer les enjeux E&S et élaborer des approches communes de gestion de ces enjeux avec les partenaires de cofinancement.*
- *S'aligner sur la catégorisation des risques – le cadre de durabilité comporte trois catégories pour les investissements directs (A, B, C) et pour les intermédiaires financiers (IF-1, IF-2, IF-3), tandis que le CES compte quatre catégories (risque élevé, substantiel, modéré ou faible) pour tous les projets. L'alignement sera également pris en compte pour les notations du risque relatives aux activités de conseil /en amont.*
- *Faire converger les exigences sur des questions thématiques telles que la réinstallation, la biodiversité, les groupes vulnérables, les populations autochtones, le genre, les violences basées sur le genre, la violence sexuelle et sexiste, et les conditions de travail.*
- *S'aligner sur le champ d'application et les exigences en matières E&S liées aux installations associées, aux impacts cumulatifs et à la sécurité des barrages.*
- *Faire converger les politiques d'accès à l'information en ce qui concerne les divulgations et les rapports au niveau de l'entité, les pratiques de mise en œuvre et la terminologie/les définitions.*

vii. Renforcer la cohérence avec les autres initiatives et engagements institutionnels

27. L'approche de l'IFC en matière de durabilité a évolué et s'est considérablement élargie au cours de la dernière décennie, englobant diverses dimensions au-delà de la gestion des risques E&S, et la mise à jour fournit l'occasion d'élaborer un cadre de durabilité actualisé qui soit cohérent avec ces autres efforts. Par exemple, l'IFC a été pionnière dans l'élaboration de solutions novatrices en matière de financement durable — comme son travail de premier plan dans l'élaboration de produits et d'orientations en matière de financement vert, bleu et de biodiversité — et dans le domaine du financement à impact — notamment son travail d'établissement des principes opérationnels de la gestion de l'impact. La mise à jour du cadre de durabilité permettra de déterminer s'il existe d'autres moyens d'en assurer la cohérence avec d'autres initiatives et stratégies de l'institution en matière de durabilité, sans pour autant faire double emploi, tout en maintenant l'accent sur la gestion des risques E&S.

28. L'étude de l'interface entre le cadre de durabilité et les normes internationales d'information sur la durabilité récemment adoptées constituera également une partie importante du processus d'examen et de mise à jour. Ces dernières années, les instances nationales et régionales et les organismes internationaux de normalisation ont élaboré et adopté une série de normes et d'exigences en matière d'information sur la durabilité, telles que les normes internationales d'information financière sur la durabilité (IFRS S1 et S2) de l'International Sustainability Standards Board (ISSB). Le processus d'examen et de mise à jour permettra de déterminer dans quelle mesure le nouveau cadre de durabilité pourrait favoriser l'alignement des utilisateurs des NP, y compris les clients, sur ces normes et réglementations internationalement reconnues.

viii. Élaborer une politique d'accès à l'information actualisée qui reflète les nouveaux engagements de l'IFC en matière de transparence, lève les ambiguïtés actuelles et propose une vision renouvelée de la transparence

29. Si l'IFC reste un leader en matière de transparence, les engagements de transparence non codifiés liés à la PAI ont posé des difficultés pour les parties prenantes. La possibilité de mettre à jour la PAI et de revoir l'architecture du cadre de durabilité peut représenter un pas important vers le renforcement et la modernisation de l'engagement de l'IFC en faveur de la transparence et de la divulgation. Douze années de mise en œuvre de la PAI ont mis en évidence des aspects de la politique qui mériteraient d'être clarifiés, notamment la nécessité éventuelle de mieux définir les exceptions à la divulgation, telles que la sensibilité commerciale ou les informations délibératives, la définition d'un document « pertinent » et les obligations de divulgation des clients par rapport à celles de l'IFC. L'adoption d'une politique de plus haut niveau approuvée par le Conseil d'administration et d'une directive plus spécifique approuvée par la Direction sera envisagée.

30. L'IFC devrait tirer parti de la mise à jour de la PAI pour refléter et formuler une vision renouvelée de la transparence, mettre l'accent sur les priorités institutionnelles et maintenir la confiance du public tout en respectant la confidentialité des clients du secteur privé. Au niveau des projets, il importe plus que jamais de démontrer que l'engagement de l'IFC auprès de ses clients ne s'arrête pas une fois l'investissement réalisé. Cela permettrait de réaffirmer l'engagement de l'IFC à renforcer la transparence de ses activités, à améliorer l'efficacité du développement et à promouvoir la bonne gouvernance.

D. Méthodologie

31. La mise à jour du cadre de durabilité nécessitera une analyse comparative approfondie des normes et pratiques, des évaluations des domaines thématiques, une analyse des produits et des marchés financiers et de conseil, ainsi que des consultations avec les parties prenantes internes et externes, et s'appuiera sur ces éléments. Nous présentons ci-dessous les détails des deux premières phases de la mise à jour, qui sont interdépendantes.

Phase 1 : L'IFC s'est déjà engagée dans la phase 1 du processus de mise à jour, qui comprend les éléments suivants:

- **Études et évaluations :** L'IFC effectue des études et des évaluations visant à examiner les considérations clés définies ci-dessus.
- **Enseignements :** L'IFC procède à une analyse de ses 12 années d'expérience dans la mise en œuvre du cadre de durabilité. L'analyse se penche également sur les thèmes et les domaines dans

lesquels ses clients ont eu du mal à satisfaire aux exigences du cadre de durabilité, ce qui a entraîné des retards et des difficultés dans la mise en œuvre des plans d'action E&S.

- **Évaluation par le GIE** : L'IFC est en contact avec le GIE pour échanger et prendre connaissance de ses évaluations de toute lacune importante dans l'interprétation du cadre de durabilité.
- **Collaboration avec le CAO** : L'IFC travaillera également en étroite collaboration avec le CAO afin de discuter des leçons tirées des dossiers traités par le CAO et d'en tirer des leçons. Outre l'examen des travaux antérieurs du CAO, tels que ses travaux sur la gestion du risque de représailles, l'IFC échange avec le CAO afin d'examiner et de prendre en considération les recommandations découlant de la série de notes consultatives élaborées par le CAO concernant la mise en œuvre du cadre de durabilité. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la contribution antérieure de la fonction de conseil du CAO à l'établissement et à la mise à jour du cadre de durabilité dans le cadre de son mandat.
- **Consultations internes/avec le Groupe de la Banque mondiale** : Des consultations internes sont en cours et se poursuivront au niveau global et régional avec les équipes chargées des enjeux E&S, des investissements, des questions juridiques, de la syndication, du crédit, du climat, de la communication, et des services consultatifs/en amont afin d'échanger sur les enseignements tirés, des lacunes et des domaines à améliorer. Les discussions avec la BIRD/IDA et la MIGA sont essentielles pour déterminer dans quelle mesure une approche plus harmonisée du Groupe de la Banque mondiale peut être élaborée et où une plus grande convergence peut être mise en œuvre.
- **Consultations externes ciblées** : Des discussions ciblées auront lieu avec des parties prenantes externes, y compris certaines BMD/IFD, des régulateurs/associations professionnelles des pays hôtes, des clients, des organisations internationales, des associations industrielles, des syndicats internationaux, des partenaires principaux de MCP et des OSC, afin d'obtenir des contributions et des points de vue sur les questions thématiques clés en matières E&S, la mise en œuvre et les aspects opérationnels du cadre de durabilité et les tendances émergentes. Tout au long du processus de consultation, un accent particulier sera mis sur la collecte des points de vue d'une série de parties prenantes actives dans les EMDE, y compris des PME.
- **Cadre de mobilisation des parties prenantes/stratégie de communication** : Un cadre détaillé décrivant l'approche proposée pour la consultation externe, comprenant jusqu'à deux tours de collecte de commentaires, sera rendu public au début de la phase 1. En outre, une stratégie de communication interne et externe est en cours d'élaboration afin de fournir aux parties prenantes internes et externes des informations complètes, précises et opportunes sur la raison d'être, le processus et les résultats du processus de mise à jour. Ce cadre sera converti en un plan d'engagement des parties prenantes complet d'ici le début de la phase 2 du processus de mise à jour.

Phase 2 :

32. Les étapes qui précèdent constitueront la base de la rédaction du cadre de durabilité actualisé qui sera soumis à une consultation publique externe, conformément aux principes de consultation du Groupe de la Banque mondiale et à la PAI, afin de favoriser une participation effective des parties prenantes. Cette consultation sera guidée par les principes clés suivants :

- L'IFC adoptera un processus de consultation transparent et prévisible et partagera des informations faciles à comprendre sur le calendrier prévu et les aspects pertinents du processus d'examen, l'engagement des parties prenantes, les résultats de la consultation et la manière dont les contributions des parties prenantes seront prises en compte.
- L'IFC accueillera les contributions de toutes les parties concernées et intéressées et encouragera la diversité des points de vue et des perspectives.
- L'IFC expliquera de manière appropriée les étapes du processus de consultation, notamment par une diffusion ciblée auprès des publics concernés par le biais de différents canaux, ainsi que par la mise en place d'un site Web qui servira de lieu central d'information du public sur le processus d'examen et de mise à jour, y compris sur les ébauches les plus récentes et les échéances.
- L'IFC s'efforcera de consulter les parties prenantes par divers moyens, en accordant une attention particulière à la manière d'atteindre diverses parties prenantes et d'obtenir des avis de divers secteurs.

33. Au cours de cette deuxième phase, une consultation globale des parties prenantes sera organisée afin de solliciter des retours d'information sur le cadre de durabilité mis à jour. L'exercice prendra la forme de consultations ouvertes à toutes les parties prenantes, de consultations multipartites sur invitation uniquement (par exemple, pour les BMD et les clients), de consultations thématiques sur des sujets particuliers et de consultations au niveau des collectivités. Les réunions se tiendront en ligne et en personne, seront structurées de manière à susciter un retour d'information constructif, et les observations écrites seront sollicitées selon des échéanciers précis.

E. Calendrier

34. Nous présentons ci-dessous les grandes lignes du calendrier indicatif du processus d'examen et de mise à jour du cadre de durabilité. Le temps nécessaire à l'examen et à la mise à jour du cadre de durabilité dépendra de la durée du processus de consultation des parties prenantes externes, qui sera structuré de manière à laisser suffisamment de temps pour un processus robuste, complet et inclusif. Ce calendrier suppose que les projets de mise à jour du cadre de durabilité peuvent être approuvés en interne, en temps voulu, après consultation des principales parties prenantes.

Coup d'œil sur le calendrier général : phases et principaux jalons

